



OCRI · CIRO

Organisme canadien
de réglementation
des investissements

Canadian Investment
Regulatory
Organization

AFFAIRE INTÉRESSANT :
**LES RÈGLES VISANT LES COURTIERS EN PLACEMENT ET RÈGLES PARTIELLEMENT
CONSOLIDÉES
ET LES RÈGLES DES COURTIERS MEMBRES
ET
WEI (WENDY) SETO**

AVIS DE DEMANDE D'AUDIENCE DE RÈGLEMENT

Le personnel de la mise en application présentera à une formation d'instruction de l'Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI) une demande d'acceptation de l'entente de règlement qu'il a conclue avec Wei (Wendy) Seto en vertu des articles 8215 et 8428 des Règles visant les courtiers en placement et règles partiellement consolidées (les Règles visant les courtiers en placement).

ENTENTE DE RÈGLEMENT

L'entente de règlement concerne l'allégation selon laquelle entre les mois de décembre 2019 et d'avril 2021, Wei (Wendy) Seto a contrevenu à la Règle 43 des courtiers membres en effectuant des opérations financières personnelles avec cinq clients du courtier membre.

AUDIENCE DE RÈGLEMENT

L'audience de règlement se tiendra par vidéoconférence le 20 janvier 2026, à compter de 10 h (heure de l'Est).

L'audience sera tenue à huis clos, mais on fera savoir au public si l'entente de règlement est acceptée. Le cas échéant, celle-ci sera rendue publique, accompagnée des motifs d'acceptation de la formation d'instruction.

FAIT le 18 décembre 2025.

« ADMINISTRATRICE NATIONALE DES AUDIENCES »

ADMINISTRATRICE NATIONALE DES AUDIENCES
Organisme canadien de réglementation des investissements
40, rue Temperance, bureau 2600
Toronto (Ontario) M5H 0B4